# Histoire de famille

La généalogie est la liste des membres d'une famille établissant une filiation en partant du présent et en remontant dans le passé, de génération en génération.

Elle peut devenir une véritable enquête, obligeant à recouper les sources quand les informations ne sont pas clairement énoncées.

Ce petit guide vous aidera à démarrer votre recherche et vous indiquera des pistes pour l'enrichir dans les fonds des archives départementales de Vaucluse







#### Pour démarrer la recherche



Il faut se référer aux documents en votre possession : livrets de famille des parents, éventuellement grands-parents.

Pour les actes plus anciens, la recherche se poursuit dans les archives communales ou départementales.

#### L'état civil

La source première à consulter est l'état civil.

C'est en 1792 que naît l'état civil : le maire est alors chargé de tenir à jour les registres. Ceuxci sont librement consultables : à leur clôture pour les registres de décès ; après 75 ans, pour les registres de naissances et de mariages.

L'état civil renseigne sur les individus : leur identité et les moments importants de leur vie (naissance, mariage, décès).

Les mentions des parents, l'âge et parfois le métier de ceux-ci, le lieu d'habitation sont des informations essentielles pour remonter le temps, faire des suppositions de date de naissance, de mariage des générations antérieures, des lieux de vie.

La recherche s'effectue à la commune, à la période et au type d'acte. Des tables décennales alphabétiques aident à préciser les dates des actes.

## Les registres d'Ancien Régime

La consultation des registres de l'Ancien Régime (période antérieure à la Révolution) permet de retrouver des ancêtres pour les XVIIIe, XVIIe et même parfois XVIe siècles.

Ces registres sont dits paroissiaux quand ils étaient tenus par les curés des paroisses et autres desservants des communautés religieuses ; pastoraux quand ils étaient tenus par des pasteurs (plusieurs communautés protestantes importantes ont existé en Vaucluse sous l'Ancien Régime, tant dans la partie provençale du département, communautés d'origine vaudoise du Luberon, que dans la principauté d'Orange.)

Ils renseignent sur les baptêmes, les mariages et les sépultures.

La recherche s'effectue à la commune, à la période et au type d'acte. Des tables anciennes ont parfois été dressées par ordre alphabétique.

**D'autres registres propres aux communautés juives d'Avignon et du Comtat Venaissin** ont été tenus au XVIIIe siècle surtout au sein des communautés juives. Ils sont plutôt à chercher du côté des confréries (série 5 E), des archives privées (série J) ou des institutions extérieures (archives communales, bibliothèques d'Avignon, Carpentras, l'Isle-sur-la-Sorgue, Cavaillon).

#### Pour enrichir la recherche



Les documents qui viennent d'être mentionnés sont les sources premières mais pour en savoir plus sur vos ancêtres, donner chair et vie aux noms relevés dans les documents, d'autres pistes sont intéressantes à explorer.

#### Les actes de notaires

Les actes enregistrés par les notaires renseignent sur les moments importants (mariage, décès), les biens (achats, ventes, inventaires), les activités professionnelles (contrats d'apprentissage ou prix-faits par exemple), le statut social des personnes.

Les fonds notariaux, qui représentent cinq km linéaires aux archives départementales, sont classés par résidence (commune), par étude et par notaire.

Certains notaires ont établi des tables alphabétiques dans leurs registres qui facilitent la recherche d'un acte.

# Les listes nominatives du recensement de la population

Dès le début du XIXe siècle, les préfectures ont en charge la statistique des populations et l'établissement des recensements quinquennaux de la population. Ces recensements permettent de connaître le lieu d'habitation, la composition du foyer, l'âge et le statut des membres de la famille, ainsi que l'activité professionnelle du chef de famille et de la mère à la date du recensement.

Ces listes sont classées par commune, par année de recensement. Puis, à l'intérieur de chaque registre, par quartier et rue.

#### Les registres matricules du recensement militaire



Dans chaque département, l'armée a recensé tous les Français de sexe masculin, par « classe », dans le cadre de la conscription militaire (jusqu'en 1998). Les registres matricules renseignent sur les états de service militaire, les campagnes menées durant les guerres, les blessures éventuelles des soldats. Ils apportent des éléments sur l'état civil, la situation familiale et dans certains cas professionnelle.

Les feuillets matricule sont accessibles par classe à l'aide de tables alphabétiques (la classe est le contingent militaire formé par les conscrits nés la même année, le numéro de la classe correspondant à l'année des 20 ans des conscrits) ou nominativement pour les classes de 1887 à 1921. Les registres conservés aux archives départementales vont jusqu'en 1939. À partir de 1940, il faut se rapprocher du Centre des archives du personnel militaire à Pau.

#### D'autres fonds selon l'activité professionnelle de la personne

Vos ancêtres, par leurs activités professionnelles, sociales, éventuellement politiques, etc. ont laissé des traces dans les archives.

#### Sont intéressants à explorer :

- les fonds de l'administration générale du Département de 1800 à 1940 (série M) qui renseignent sur le personnel préfectoral, de la police, les élus, les expatriés vers les colonies, les anciens combattants, les individus soumis à une surveillance comme les étrangers ou les réfugiés en temps de guerre, etc.
- les fonds de l'enseignement de 1800 à 1940 (série T) qui présentent des dossiers d'enseignants,
- les fonds de la justice de 1800 à 1926 (série U) qui contiennent des dossiers sur les sociétés, les commerces et entreprises,
- les fonds des confréries et des corporations sous l'Ancien Régime (séries 5 E et 6 E).

### Les archives de l'enregistrement

Grâce à la formalité de l'enregistrement qui assure la transcription (souvent partielle) ou l'analyse des actes civils, sous seing privé, judiciaires ou extrajudiciaires ainsi que les déclarations de mutations après décès, on peut retrouver des actes de notaires utiles à la recherche généalogique.

- Le bureau de rattachement, puis
- les instruments de recherche (tables et répertoires), puis
- les registres des formalités, puis
- les actes déposés

# Les outils

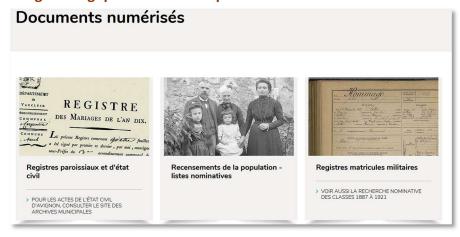
# **En ligne**

Rendez-vous sur: archives.vaucluse.fr

> Retrouvez les étapes de la recherche dans la rubrique



> Accédez directement aux grands ensembles de documents utiles pour la recherche généalogique dans la rubrique



> Pour aller plus loin, consultez les rubriques





# En salle de lecture

Ce que vous ne trouverez pas en ligne est disponible en salle de lecture :

- les inventaires papier de l'ensemble des fonds conservés,
- les documents originaux qui ne sont pas numérisés.

# Informations pratiques

Archives départementales de Vaucluse Palais des Papes • 84000 Avignon 04 90 86 16 18

Salle de lecture ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 17h